

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
du 6 décembre 2018**

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises sont invités à se réunir le jeudi 6 décembre 2018 à 10 heures au siège de la Banque, situé au 34, rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modes et délai de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire ainsi que sa date.
2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion 2016.
3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016 et du rapport spécial visé par l'article 200 du code des sociétés commerciales.
4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2016 et quitus aux administrateurs.
5. Approbation des conventions règlementées, visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.
6. Affectation des résultats.
7. Fixation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.
8. Autorisation du Conseil d'Administration, pour une période d'une année, à contracter des emprunts extérieurs dans la limite de cent (100) millions de dinars pour le total des montants des emprunts à contracter.
9. Approbation de nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration.
10. Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2017, 2018 et 2019.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'Assemblée.

**Projet de résolutions soumises à
l'Assemblée Générale Ordinaire
(Exercice 2016)**

1. L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du retard enregistré dans la tenue de la réunion de l'Assemblée à la date du 6 décembre 2018 qui n'a aucune incidence sur la bonne marche de l'activité de la Banque et ses intérêts, accepte la tenue de la réunion à la date précitée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

2. L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les rapports général et spécial de Commissariat aux comptes, relatifs à l'exercice 2016, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

3. L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les conventions conclues entre la société, d'une part, et le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, d'autre part, soumises à autorisation, visées par l'article 200 (nouveau) du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

4. L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2016 d'un montant de (18 333 350,826) comme suit :

Résultat reporté pour l'exercice 2015 après modification comptable	(71 054 857,898)
Résultat net de l'exercice 2015	(18.333.350,826)
▪ Pertes provenant des activités d'exploitation	18 199 513,003
▪ Pertes provenant des amortissements des immobilisations	(133 837, 823)
Résultats reportés pour l'exercice 2015	(89 388 208,724)
▪ Pertes reportées	(87 812 398,929)
▪ Amortissements différés	(1 575 809,795)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

5. L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant de cinq mille dinars (5 000 DT) pour chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016. Elle décide également de fixer la rémunération au titre de la présidence du Comité des risques et du Comité permanent d'audit interne d'un montant de mille dinars (1 000) par séance et par président de chaque comité, ne pouvant excéder un montant annuel de six mille dinars (6 000 DT) par président du comité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

6. L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer une rémunération au profit des membres du comité des risques, du comité permanent d'audit interne et du comité de nomination et de rémunération issus du conseil d'administration, d'un montant de cinq cent (500) dinars par séance et par administrateur membre de ces comités, ne pouvant excéder un montant annuel de trois mille (3 000) dinars par administrateur et ce, à compter de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

7. L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Banque à contracter des emprunts extérieurs d'un montant de 100 millions de dinars sur une année. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ses emprunts selon les offres de financement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

8. L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la nomination des Administrateurs suivants au Conseil d'Administration de la Banque :

- M. Lebid ZAAFRANE en qualité d'administrateur, représentant de l'Etat, en remplacement de Monsieur Slim FERIANI.
- M. Samir LAZZAR en qualité d'administrateur représentant de l'Etat, en remplacement de Mme.Aziza CHARGUI
- M. Naoufel BOUZID en qualité d'administrateur représentant de l'Etat, en remplacement de M. Fayçal BAYOULI.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

9. L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la désignation du ... en qualité de co-commissaire aux comptes de la Banque pour les années 2017, 2018 et 2019 et ce, en remplacement du cabinet « Hichem CHEKIR ».

10. Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-verbal pour faire tout dépôt et publication que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à